



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE MEULAN - HARDRICOURT - LES MUREAUX

DRAC IDF
Service régional d'archéologie
47 rue Le Peletier
75009 PARIS

Les Mureaux, le 2 mars 2015

Nos Réf. : AB/OT 2015 - 02- 027

A l'attention de M. TRIBOULOT

Objet : Projet d'extension de la station d'épuration des Mureaux : Avis sur la conservation du patrimoine archéologique

Monsieur,

Dans le cadre du projet d'extension de notre station d'épuration je vous sollicite au titre de l'article R 523 12 du code du patrimoine afin de savoir si des fouilles archéologiques sont à réaliser préalablement aux travaux.

Notre projet d'extension est validé définitivement.

Vous trouverez ci-joint le plan d'implantation des futurs ouvrages ainsi que le chapitre « Patrimoine culturel et archéologique » extrait du dossier Loi sur l'Eau que nous allons déposer en mars 2015.

Nous allons procéder à l'acquisition de la parcelle AB 55 en totalité (13 790 m2) et d'une partie de la parcelle AB 56 (8 131 m2).

Cependant, la surface nécessaire à l'implantation des ouvrages de traitement ne représente qu'environ 3 200 m2 (plus la voirie).

La surface non bâtie d'AB 55 sera mise à disposition à une association d'insertion pour du maraîchage, sur celle d'AB 56 sera implanté un verger.

Nous vous serions très obligés de nous donner votre avis sur l'éventuelle réalisation de fouilles archéologiques dans les meilleurs délais.

En attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du SIAMHLM,

Albert BISCHEROUR